

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Présentation du BCA

À qui s'adresse le BCA ?

- Toutes personnes souhaitant bénéficier d'un bilan de compétences
- Salariés
- Agents des fonctions publiques
- Demandeurs d'emploi

Objectifs du bilan

- Identifier les compétences de la personne
- Réaliser des enquêtes métiers
- Élaborer un nouveau projet professionnel

Conditions de réalisation du bilan

- Accompagnement individualisé.
- Respect des règles de déontologie : la démarche s'effectue avec votre consentement, notre discrétion et les résultats vous appartiennent.
- Accès à des outils informatiques et à de la documentation, soit en venant sur notre site d'Amiens soit à distance.
- Si nécessaire, nous adaptons le bilan de compétences au handicap et mobilisons des ressources spécifiques afin de répondre aux besoins de certaines déficiences (visuelles, auditives...).

Modalités et délais d'accès au bilan

- Demande à l'initiative de la personne intéressée en nous contactant par téléphone au 03 22 89 82 60 ou par email à accueil@alihanse.org
- Pas de prescription d'un organisme de placement spécialisé (OPS) nécessaire.
- Suite à la demande initiale, un rendez-vous de présentation est proposé à la personne pour déterminer la pertinence du BCA.
- S'il y a accord pour démarrer le BCA, un délai d'un mois est nécessaire avant le début de l'accompagnement (constitution du dossier, financement...).
- Le BCA dure 24 heures et se répartit sur une période de 3 à 4 mois.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Association pour L'Inclusion des personnes en situation de HANdicap et le Suivi de l'Emploi

Mise en oeuvre du BCA

Déroulement du bilan de compétences

Il s'articule entre des temps d'échanges avec le conseiller et d'exercices tout au long des 3 phases.

1 – Phase d'accueil

- Confirmer votre engagement.
- Analyser votre demande.
- Présenter le contenu, la méthodologie et le calendrier de réalisation.

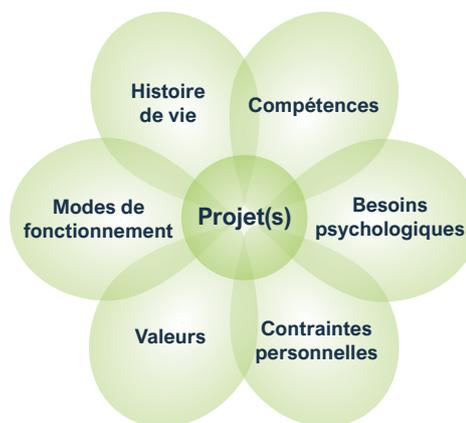
2 – Phase d'investigation

- Analyser votre parcours.
- Évaluer vos connaissances générales, professionnelles et extraprofessionnelles.
- Identifier vos intérêts et motivations personnelles et professionnelles.
- Identifier et valider vos compétences transférables.
- Objectiver si nécessaire les conséquences de votre handicap sur votre parcours.
- Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

3 – Phase de conclusion

- Restituer vos résultats et élaborer votre plan d'action.
- Remettre le document de synthèse formalisé de votre bilan.
- Suivi à 6 mois.

Un accompagnement personnalisé



Les bilans durent 24 heures, dont 20 heures d'entretiens et 4 heures de recherches personnelles/analyse/rédaction.

Modalités d'évaluation

- Suivi et analyse des objectifs atteints à mi-parcours.
- Rédaction d'une synthèse qui permettra de vérifier l'atteinte des objectifs partagés.

Indicateurs de satisfaction

- Un questionnaire d'évaluation permet d'évaluer votre satisfaction quant au déroulement du BCA.
- 100 % des bénéficiaires ont mené leur bilan à terme.
- 4,9 sur 5 : note de satisfaction sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr des personnes qui ont bénéficié d'un bilan de compétences adapté.

3 modalités de réalisation (et tarifs)

- **Distanciel** : 1850 euros
- **Mixte présentiel/distanciel** : 1950 euros (à déterminer avec le conseiller)
- **Présentiel** : 2050 euros
- **Tarif employeur** : 2200 euros

* Les employeurs publics peuvent solliciter un financement du FIPHP lorsque la personne est bénéficiaire de la loi de 2005.

Le premier et le dernier rendez-vous sont proposés en présentiel quelle que soit la modalité choisie. Le bilan de compétences est finançable par le Compte Personnel de Formation (CPF), les employeurs privés et publics*, les Opérateurs de Compétences (OPCO), vos fonds personnels...

